

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2289

18 septembre 2013

SOMMAIRE

30 GV Genpar S.à r.l.	109848	mgh immo s.à r.l.	109851
30 GV S.C.A.	109849	MS-IMS S.A.	109870
4 Pat	109849	Roosevelt Development	109869
4 Pat	109850	Rosa Lëtzebuerg A.s.b.l.	109865
56 Grand S.à r.l.	109850	Sujajo Investments S.A.	109853
A.01 Euro-Artisan Guy Rollinger	109851	Tartini S.à r.l.	109842
Absolute Care S.A.	109864	Tiketitan S.A.	109842
A.C. Consulting	109844	Tiketitan S.A.	109842
Adanel S.à r.l.	109844	Trumpet SA	109843
Aedon S.A.	109849	ULMR S.à r.l.	109842
Affiliated Computer Services Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	109849	Unifida Holding S.A.	109843
Agence Européenne de Prestations Com- merciales S.A.	109852	Union & Will S.A.	109843
Alimak Hek HoldCo S.à r.l.	109850	Unitrans Immobilière S.A.	109843
Allfunds International S.A.	109852	Universal Nations SA	109844
Alliance Boots Luxco Property Company S.à r.l.	109869	Vaubancap S.A.	109844
Alpro European Holdings S.à r.l.	109850	Venturo	109848
Alternà Diversified SA SICAF SIF	109872	Vetro Investment Holding S.A.	109845
Alternà Global Equities S.A. SICAF-SIF	109872	Vincennes Investissement S.A.	109852
Apalachicola	109869	V Investment Partner	109845
A.P.E.G Luxembourg S.à r.l.	109848	Visionmark Group	109869
Arepo BZ S.à r.l.	109872	Wendilo Investments S.à r.l.	109848
Arvic Sàrl	109872	Westra Investments S.A.	109848
Audacious S.à r.l.	109849	Westra Investments S.A.	109845
Calverton Overseas S.A.	109843	Wetra Sàrl	109845
Cebalrai Holdings S.à r.l.	109826	WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l.	109845
Cebalrai Holdings S.à r.l.	109834	WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l.	109846
Clairvot S.A.	109844	WPP Luxembourg Gamma Two S.à r.l.	109846
Coiffure Cila S.à r.l.	109850	WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l.	109846
Consultim Investissements S.A.	109851	WPP Quebec Square S.à r.l.	109847
Daventry Development S.A.	109851	XLGroup Finances & Industries S.A.	109846
Gemea S.A.	109852	Ycap Holding	109847
JEM Lux S.A.	109869	Yeoman Finance S.à r.l.	109846
jemic s.à r.l.	109847	Yeoman Investments S.A.	109847
		Yvaga S.A.	109847

Cebalrai Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 179.630.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Pallister Holdings Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with its registered office at 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered under number 325948,

here represented by Mr Pierre-Henri MOURLEVAT, with professional address at 58, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 26 June 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Cebalrai Holdings S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be a shareholder of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person that may or may not be a shareholder of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon, Pallister Holdings Limited, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following company is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Victoria Management Services S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered under number B 47 765.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Pallister Holdings Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, avec son siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 325948,

Ici représentée par Monsieur Pierre-Henri MOURLEVAT, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 26 juin 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Cebalrai Holdings S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Pallister Holdings Limited, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La société suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Victoria Management Services S.A., une société constituée selon les lois du Luxembourg, avec son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 47 765.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P-H. MOURLEVAT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2013. LAC/2013/30541. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013119775/432.

(130145515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

Cebalrai Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 179.630.

L'an deux mille treize, le six août.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Pierre-Henri MOURLEVAT, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Lequel, a exposé ce qui suit:

En date du 28 juin 2013, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 1321/2013 de son répertoire, la constitution de la société à responsabilité limitée "Cebalrai Holdings S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juillet 2013, relation: LAC/2013/30541, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Or le requérant déclare par les présentes que suite à une erreur d'impression il y lieu de corriger le prédit acte dans son intégralité et de lui donner la teneur suivante:

"NUMERO 1321/2013

CONSTITUTION DE SOCIETE DU 28 JUIN 2013

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Pallister Holdings Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with its registered office at 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered under number 325948,

here represented by Mr Pierre-Henri MOURLEVAT, with professional address at 58, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 26 June 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Cebalrai Holdings S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial

instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be a shareholder of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person that may or may not be a shareholder of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the share-

holders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon, Pallister Holdings Limited, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following company is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Victoria Management Services S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered under number B 47 765.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Pallister Holdings Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, avec son siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 325948,

Ici représentée par Monsieur Pierre-Henri MOURLEVAT, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 26 juin 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Cebalrai Holdings S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise.

La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-proprétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e) par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Pallister Holdings Limited, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La société suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Victoria Management Services S.A., une société constituée selon les lois du Luxembourg, avec son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 47 765.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire"

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P-H. MOURLEVAT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2013. LAC/2013/37368. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013119776/449.

(130145515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

Tartini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106424/9.

(130128132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Tiketitan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 131.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106433/9.

(130128331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

ULMR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.551.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106458/10.

(130128770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Tiketitan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 131.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106434/9.

(130128332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Trumpet SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 116.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106450/9.

(130128805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Unifida Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 20.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106459/9.

(130128441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Union & Will S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106460/10.

(130129253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Unitrans Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 161.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106461/9.

(130129271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Calverton Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 128.522.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 mai 2013

Démission de Monsieur Karl Guénard en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Frédéric Mannis, né la 19 août 1980 à Algrange, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Karl Guénard, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2014.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013106516/17.

(130129510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Universal Nations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106462/10.

(130129252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Vaubancap S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 170.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106466/9.

(130128299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

A.C. Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 55.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106545/9.

(130129652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Adanel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106549/9.

(130129579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Clairvot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.912.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 25 juin 2013

Démission de Monsieur Marc Ambroisien en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Marion Foki, demeurant professionnellement 25A boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013106519/17.

(130129503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Westra Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 61.769.

—
Dépôt des comptes annuels remplaçant le dépôt n° L120226057 du 31/12/2012

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013106480/12.

(130128931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 108.492.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.07.2013.

Thierry Lenders

Manager

Référence de publication: 2013106483/12.

(130129264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

V Investment Partner, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 133.742.

—
Le Bilan abrégé au 31 mars 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106463/10.

(130128316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Vetro Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 77.793.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106469/10.

(130129251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Wetra Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 63, Zone d'Activités Am Bann.
R.C.S. Luxembourg B 53.288.

—
Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2013106481/10.

(130129220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

WPP Luxembourg Gamma Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 108.483.

Les comptes annuels au 30.11.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.07.2013.

Thierry Lenders
Manager

Référence de publication: 2013106484/12.

(130128670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 106.208.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.07.2013.

Thierry Lenders
Manager

Référence de publication: 2013106485/12.

(130128668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 108.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106482/10.

(130128296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

XLGroup Finances & Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 138.366.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106491/10.

(130128738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Yeoman Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 116.617.

Les comptes consolidés au 28 février 2013 de la société Yeoman Capital S.A. reprenant les comptes annuels de la société Yeoman Finance S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106495/10.

(130128797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

WPP Quebec Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 144.463.

Les comptes annuels au 30.11.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.07.2013.

Thierry Lenders

Manager

Référence de publication: 2013106486/12.

(130128669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

jemic s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5956 Itzig, 35, rue de la Corniche.

R.C.S. Luxembourg B 144.913.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013106543/12.

(130130478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Yeoman Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 55.311.

Les comptes consolidés au 28 février 2013 de la société Yeoman Capital S.A. reprenant les comptes annuels de la société Yeoman Investments S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106496/10.

(130128799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Ycap Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 151.732.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66893 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106498/10.

(130128191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Yvaga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 120.682.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106499/10.

(130128768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Signature.

Venturo, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 80.496.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2013106467/11.

(130128142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Wendilo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 127.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WENDILO INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013106478/11.

(130128532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Westra Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 61.769.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013106479/11.

(130128930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

30 GV Genpar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 171.112.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106502/10.

(130129105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

A.P.E.G Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 137.693.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013106546/11.

(130129415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

30 GV S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 171.116.

Les comptes annuels au 31 December 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106503/10.

(130129106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

4 Pat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4490 Belvaux, 27, rue de l'Usine.
R.C.S. Luxembourg B 162.879.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106504/10.

(130128884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Affiliated Computer Services Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 114.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Hille-Paul Schut
Mandataire

Référence de publication: 2013106551/12.

(130129439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Aedon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 56.166.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Aedon S.A.
Représenté par Stéphane Hépineuze
Administrateur

Référence de publication: 2013106550/13.

(130129438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Audacious S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 159.356.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106570/9.

(130129856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

4 Pat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4490 Belvaux, 27, rue de l'Usine.
R.C.S. Luxembourg B 162.879.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106505/10.

(130128885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

56 Grand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 242, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 167.570.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106507/10.

(130128689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Alimak Hek HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 13.818.325,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 123.798.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Alimak Hek Holdco S.à.r.l.
Un Mandataire*

Référence de publication: 2013106554/11.

(130129369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Alpro European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 153.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Alpro European Holdings S.à r.l.
P. Denayer / K. Haecker
Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013106559/13.

(130129538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Coiffure Cila S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3510 Dudelange, 2, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 145.833.

Par la présente, je tiens à vous informer que je démissionne avec effet immédiat de ma fonction de gérante technique
auprès de la société Coiffure Cila SÀRL nr.RCS B 145833.

Schiffange, le 22.07.2013.

Irène Georgette Kayser.

Référence de publication: 2013106515/10.

(130129614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Consultim Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 127.995.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 mai 2013

Démission de Monsieur Karl Guénard en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Frédéric Mannis, né le 19 août 1980 à Algrange demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2014.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013106520/17.

(130129508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Daventry Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 143.909.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 25 juin 2013

Démission de Monsieur Marc Ambroisien en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Marion Foki, demeurant professionnellement 25A boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013106523/17.

(130129499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

mgh immo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 159.440.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106544/10.

(130129971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

A.01 Euro-Artisan Guy Rollinger, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 44.664.

—
Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/07/2013.

Référence de publication: 2013106548/10.

(130130475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Gemea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 113.202.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 mai 2013

Démission de Monsieur Karl Guéanrd en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Frédéric Mannis, né le 19 août 1980 à Algrange, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Karl Guénard, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2013.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013106525/17.

(130129512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Vincennes Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 98.833.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 25 juin 2013

Démission de Monsieur Marc Ambroisien en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Marion Foki, demeurant professionnellement 25A boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013106535/17.

(130129500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Agence Européenne de Prestations Commerciales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 101.628.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013106552/10.

(130130432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Allfunds International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 133.459.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106555/10.

(130129999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Sujajo Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 179.118.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of July

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PRIMAFIDES (SUISSE) SA a company incorporated under the laws of Switzerland, registered under number CH-645-4101220-0, with its registered office at Rue du Puits-Godet 12, 2002 Neuchâtel, Switzerland, exclusively acting in its capacity as trustee of the Tom Borman Family Trust, a trust established on 4 July 2013 and incorporated under the laws of the British Virgin Islands.

here represented by Mr. Eric Osch, director, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of "Sujajo Investments S.A." (the "Company") governed by the present articles of association (the "Articles") and the law 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act").

Art. 2. Definitions. The following words and expressions, whenever used in these Articles, shall have the following meanings:

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed and cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of the Companies Act or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts, (without for the avoidance of any doubt, any double counting), so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Companies Act or of the Articles;

"Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares;

"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date;

"Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a class of shares;

"Legal Reserve" has the meaning given to it in article 21; and

"Total Cancellation Amount" means the amount determined by the board of directors, approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares.

Art. 3. The Company is established for an undetermined duration.

The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 23 hereof.

Art. 4. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue, by way of private placement, notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company with whom the Company maintains regular commercial or other important strategic relationships. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or affiliated companies or any other company, as specified above. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. If permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the board of directors may transfer the registered office of the Company to any other place in Luxembourg City.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at forty thousand euro (EUR 40,000.-), divided into:

- Thirty one (31) class A shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, all subscribed and fully paid up;

- one (1) class B share with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each, all subscribed and fully paid up;

- one (1) class C share with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each, all subscribed and fully paid up;

- one (1) class D share with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each, all subscribed and fully paid up;

- one (1) class E share with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each, all subscribed and fully paid up;

- one (1) class F share with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each, all subscribed and fully paid up;

- one (1) class G share with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each, all subscribed and fully paid up;

- one (1) class H share with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each, all subscribed and fully paid up;

- one (1) class I share with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each, all subscribed and fully paid up;

and

- one (1) class J shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each, all subscribed and fully paid up;

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The rights and obligations attached to the shares of the Company shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Companies Act. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meeting.

A register of shareholder(s) shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, such shareholder's residence or elected domicile, the number of shares held by such shareholder, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 7. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 23 hereof.

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of a class of shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the board of directors, and approved by the general meeting, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the class A shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in reverse alphabetical order (starting with class J shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof to such portion of the Total Cancellation Amount, pro rata to their holding in such class of shares, as determined by the board of directors, and approved by the general meeting with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

Art. 8. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In the case of a sole shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder, any reference to decisions taken, or powers exercised, by the general meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the sole shareholder. The decisions taken by the sole shareholder are documented by way of minutes.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the eighteenth day of the month of June at 2 p.m., Luxembourg time, and for the first time in 2014.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 10. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as such shareholder's proxy in writing, whether by letter, by telefax, by email or by any other electronic means permitting the identification of the sender.

Any shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Except as otherwise required by Companies Act, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. Shareholders will meet upon call by the board of directors, in the forms provided by law. If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 12. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which determines their powers, compensation and for a period of maximum six years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/ or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. They shall be re-eligible.

In the event of vacancy in the office of a director appointed by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors so appointed may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 13. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated

in the notice of meeting. Unless urgency requires otherwise, the meetings of the board of directors shall be held at least two times a year.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in the chairman's absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The chairman shall not have a casting vote.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the oral consent or the consent in writing, whether by letter, by telefax, by email or by other electronic means, of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable or telegram or telex another director as his proxy. A director may participate at any meeting of the board of directors by video conference or any other means of telecommunication permitting the identification of such director. Such means must allow the director to participate effectively at such meeting of the board of directors. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Meetings of the board of directors may be held in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The directors, acting unanimously by circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing, whether by letter, by telefax, by email or by other electronic means, confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision. This written procedure may not be used for the approval of the annual accounts of the Company to be submitted for approval of the Company's general meeting.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in the chairman's absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the secretary or by any director.

Art. 15. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or in accordance with the provisions of Article 13 hereinabove. The board of directors shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Company. Directors may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 16. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Art. 17. The Company shall indemnify any director or officer, and such director's or officer's heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by such director or officer in connection with any action, suit or proceeding to which such director or officer may be made a party by reason of such director or officer being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which such director or officer is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which such director or officer shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such director or officer may be entitled.

Art. 18. The Company will be bound by the joined signature of any two directors of the Company, or by single signature of any person to whom authority has been delegated by the board of directors of the Company.

Art. 19. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Companies Act, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting with or without cause.

Art. 20. The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year, and shall terminate on 31 December of that year.

Art. 21. From the annual net profit of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the capital of the Company as stated in Article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article 7 hereof.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of ten per cent (10%) of the nominal value of the class A shares held by them, then,
- the holders of class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of ten per cent (10%) of the nominal value of the class B shares held by them, then,
- the holders of class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of ten per cent (10%) of the nominal value of the class C shares held by them, then,
- the holders of class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of ten per cent (10%) of the nominal value of the class D shares held by them, then,
- the holders of class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of ten per cent (10%) of the nominal value of the class E shares held by them, then,
- the holders of class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of ten per cent (10%) of the nominal value of the class F shares held by them, then
- the holders of class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of ten per cent (10%) of the nominal value of the class G shares held by them, then
- the holders of class H shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of ten per cent (10%) of the nominal value of the class H shares held by them, then
- the holders of class I shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of ten per cent (10%) of the nominal value of the class I shares held by them, and finally
- the holders of class J shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g., initially the class J shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 7 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the class I shares).

Interim dividends may be declared and paid by the board of directors of the Company subject to observing the terms and conditions provided for by law.

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 21 hereof.

Art. 23. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 24. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act.

Transitory provisions

The first accounting year begins on the date of incorporation and ends on 31st December 2013.

The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription

The articles of association of the Company having thus been drawn-up, the party appearing hereby declares that it subscribes to thirty one (31) class A shares, one (1) class B shares, one (1) class C share, one (1) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share, one (1) class G share, one (1) class H share, one (1) class I share, and one (1) class J share representing the total share capital of the Company.

All these shares have fully been paid up by the Sole Shareholder so that the sum of forty thousand Euro (€ 40,000) is at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to 1.600,- €.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law 10 August 1915 on commercial companies, as amended have been observed.

Resolutions of the shareholders

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. the following persons are appointed as directors of the Company:

(a) Niall McCallum, born on 7 May 1962 in Jersey (Channel Islands), professionally residing at No.2 The Forum, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE1 4HH

(b) Peter Egan, born on 31 August 1972 in Dublin, Ireland, professionally residing at 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg

(c) Eric Osch, born 13 March 1971 in Luxembourg, professionally residing at 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; for a term expiring at the annual general meeting of the Company to be held in 2018.

2. that Stonehage Corporate Services Luxembourg S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1371 Luxembourg, 3A Val Sainte Croix, L-1882 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B.160651, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

for a term expiring at the annual general meeting of the Company to be held in 2018.

3. that the registered office of the Company is established at 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

PRIMAFIDES (SUISSE) SA société constituée selon le droit suisse, enregistrée sous le numéro Ch-645-4101220-0, ayant son siège social à Rue du Puits-Godet 12, 2002 Neuchâtel, Suisse, agissant exclusivement en tant que trustee du Tom Borman Family Trust, un trust déclaré le 4 juillet 2013 selon les lois des Iles Vierges Britanniques.

ici représentée par M. Eric Osch, directeur de société, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «Sujajo Investments S.A.», «(la "Société")», laquelle est régie par les présents statuts (les «Statuts») et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi des Sociétés»).

Art. 2. Définitions. Les mots et expressions suivants, lorsqu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, ont la signification suivante:

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient droit aux distributions de dividendes conformément à ces Statuts, augmenté par (i) toutes les réserves librement distribuables (incluant, afin d'éviter tout doute, la réserve du compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant le montant de la diminution du capital et de la réduction de la Réserve Légale relative au rachat et à l'annulation d'une classe de parts sociales, mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées), et de (ii) toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts, chaque fois tel qu'indiqué dans les Comptes Intérimaires (pour éviter toute confusion, sans aucun double comptage), afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par laquelle:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés)

P = toute réserve librement distribuable (incluant la réserve de compte de prime d'émission)

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relative à l'annulation d'une classe de parts sociales

L = les pertes (incluant les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales;

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société établis en vertu des PCGR luxembourgeois à la Date des Comptes Intérimaires;

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date n'excédant pas huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales;

«Réserve Légale» a la signification donnée dans l'article 21; et

«Montant Total de l'Annulation» désigne le montant déterminé par le conseil d'administration, approuvé par l'assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total de l'Annulation doit être inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de parts sociales.

Art. 3. La Société est établie pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'Article 23 ci-après.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société avec qui la Société entretient des relations commerciales régulières ou autres relations stratégiques importantes. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, ou sociétés affiliées ou de toute autre société, telles que spécifiées ci-dessus. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Si cela est permis par et sous réserve du respect des conditions imposées par les lois et règlements luxem-

bourgeois, le conseil d'administration peut transférer le siège social de la Société à tout endroit à l'intérieur de la commune de Luxembourg-ville.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec des personnes se trouvant à l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de quarante mille Euro (EUR 40.000,-) divisé en:

- Trente et une (31) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- une (1) part sociale de classe B d'une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000,-) chacune, entièrement souscrite et libérée;

une (1) part sociale de classe C d'une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000,-) chacune, entièrement souscrite et libérée;

une (1) part sociale de classe D d'une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000,-) chacune, entièrement souscrite et libérée;

une (1) part sociale de classe E d'une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000,-) chacune, entièrement souscrite et libérée;

une (1) part sociale de classe F d'une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000,-) chacune, entièrement souscrite et libérée;

une (1) part sociale de classe G d'une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000,-) chacune, entièrement souscrite et libérée;

une (1) part sociale de classe H d'une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000,-) chacune, entièrement souscrite et libérée;

une (1) part sociale de classe I d'une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000,-) chacune, entièrement souscrite et libérée; et

une (1) part sociale de classe J d'une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000,-) chacune, entièrement souscrite et libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associées, ou pour être affecté à la réserve légale.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales de la Société sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi des Sociétés. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Un registre des actionnaire(s) sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter, en guise de preuve du transfert, d'autres documents de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 7. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des présents Statuts, telles que prévues à l'article 23 ci-après.

Rachat de parts sociales: Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales, dans son entièreté, mais non en partie, tel que cela pourra être déterminé de temps en temps par le conseil d'administration, et approuvé par l'assemblée générale, à condition toutefois que la Société ne puisse à aucun moment racheter et annuler les parts sociales de classe A. En cas de rachats ou d'annulations de classes de parts sociales, ces annulations et rachats seront fait par ordre alphabétique inversé (en débutant par les parts sociales de classe J).

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation entière d'une classe de parts sociales, les associés de la classe de parts sociales annulée auront droit à une fraction du Montant Total de l'Annulation, au prorata de leur détention dans cette classe de parts sociales, tel que déterminé par le conseil d'administration, et approuvé par l'assemblée générale à l'égard de la classe de parts sociales devant être rachetées, et les détenteurs des parts sociales de la classe rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe détenue par eux et annulée.

Art. 8. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'associé unique exercera tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale. Dans les présents Statuts, et aussi longtemps que la Société ne comporte qu'un associé unique, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale sera à comprendre comme une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera indiqué dans l'avis de convocation à l'assemblée, le dix-huitième jour du mois de juin à 14.00 heures, heure de Luxembourg et pour la première fois en 2014. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux indiqués dans les avis de convocation.

Art. 10. Les quorums et délais requis par la loi régiront les avis de convocation et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Un actionnaire pourra prendre part à toute assemblée des actionnaires en désignant par écrit, que ce soit par courrier, par télécopie, par courrier électronique ou par tous autres moyens électroniques permettant l'identification de l'expéditeur, une autre personne comme mandataire.

Tout actionnaire peut participer à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par des moyens de communication similaires grâce auxquels (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre les uns les autres et parler aux autres participants, (iii) l'assemblée est transmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par de tels moyens équivaut à une présence physique.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi des Sociétés, les décisions de l'assemblée des actionnaires sont prises à la majorité voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas les voix attachées aux actions pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont rendu un vote blanc ou nul.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Art. 11. Les actionnaires seront convoqués par le conseil d'administration dans les formes requises par la loi.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

Art. 12. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires à une assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération, pour une période maximale de six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus; étant entendu qu'un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Ils sont rééligibles.

Au cas où le poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant pour cause de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants ainsi nommés pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 13. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. A moins que l'urgence ne l'impose autrement, des réunions du conseil d'administration seront tenues au moins deux fois par an.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner, à la majorité des votes des personnes présentes à la réunion, un autre administrateur et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne, en qualité de président pro tempore. Le président n'aura pas de voix prépondérante.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation suite à l'assentiment oral ou écrit de chaque administrateur, que ce soit par courrier, par télécopie, par courrier électronique ou tout autre moyen électronique. Une convocation

spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur pourra également participer à toute réunion du conseil d'administration par vidéo conférence ou tout autre moyen de communication permettant son identification. De tels moyens doivent permettre à l'administrateur de participer de manière effective à la réunion du conseil d'administration. La réunion doit être retransmise en continu.

Le conseil d'administration ne pourra valablement délibérer et agir que si au moins la moitié des administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Les réunions du conseil d'administration pourront être tenues au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, adopter des résolutions circulaires, en exprimant son assentiment au moyen d'un ou de plusieurs écrits, que ce soit par courrier, par télécopie ou par tout autre moyen électronique, confirmés par écrit, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Cette procédure par écrit ne devra pas être utilisée pour l'approbation des comptes annuels de la Société à soumettre à l'approbation par l'assemblée générale de la Société.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assuré la présidence de la réunion en question.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou autrement seront signés par le secrétaire ou par tout administrateur.

Art. 15. Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées ou conformément aux dispositions de l'Article 13 ci-dessus. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique sociale de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société. Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leurs actes individuels, à moins d'y être spécialement autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec un avis préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre ou tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 16. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contracterait ou avec laquelle elle s'engagerait autrement en relation d'affaires, ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 17. La Société indemniserà tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grossière ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 18. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature individuelle de toute personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration de la Société.

Art. 19. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi des Sociétés, par un réviseur d'entreprises agréé externe et indépendant. Le commissaire (ou selon le cas, le réviseur d'entreprises agréé) est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 20. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 21. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social tel que prévu à l'Article 6 ci-dessus ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit comme en dispose l'Article 7 des présents Statuts.

Après dotation de la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décidera les associés détermineront de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et pourra seule et à son entière discrétion déclarer, de temps à autres des dividendes, lorsqu'elle le jugera conforme à l'objet et aux buts de la Société.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les détenteurs de parts sociales de classe A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à dix pour cent (10 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe A; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à dix pour cent (10 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe B; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à dix pour cent (10 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe C; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à dix pour cent (10 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe D; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à dix pour cent (10 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe E; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à dix pour cent (10 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe F; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à dix pour cent (10 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe G; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à dix pour cent (10 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe H; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe I auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à dix pour cent (10 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe I; et finalement
- les détenteurs de parts sociales de classe J auront droit au restant de toute distribution de dividende.

Si l'ensemble de la dernière classe d'actions en circulation (par ordre alphabétique, par exemple, d'abord les actions de catégorie J) a été rachetée et annulée conformément à l'article 7 des présents Statuts au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes sera alors attribué à la dernière classe d'actions qui précède, dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, à commencer par la classe actions J).

Des dividendes intérimaires pourront être déclarés et payés par le conseil d'administration de la Société, sous réserve du respect des conditions prévues par la loi.

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la liquidation, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et le paiement du passif, sera partagé entre les associés de manière à parvenir sur une base globale au même résultat économique que les règles de répartition prévues pour les distributions de dividendes à l'Article 21 des Statuts.

Art. 23. Les présents Statuts pourront, de temps en temps, être modifiés par une assemblée des actionnaires, soumise aux conditions de quorum et de vote requises par les lois luxembourgeoises.

Art. 24. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi des Sociétés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale Annuelle se tiendra en 2014.

109864

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit trente et une (31) parts sociales de classe A, une (1) part sociale de classe B, une (1) part sociale de classe C, une (1) part sociale de classe D, une (1) part sociale de classe E, une (1) part sociale de classe F, une (1) part sociale de classe G, une (1) part sociale de classe H, une (1) part sociale de classe I, et une (1) part sociale de classe J; représentant l'entière du capital social de la Société

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euro (EUR 40,000) est à la disposition de la Société, une preuve de laquelle a été présentée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de 1.600,- €.

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ont été observées.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'associé unique ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs de la Société:

(a) Niall McCallum, né le 7 mai 1962 à Jersey (Iles Anglo-Normandes), demeurant professionnellement à No.2 The Forum, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE1 4HH

(b) Peter Egan, né le 31 août 1972 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement à 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg

(c) Eric Osch, né le 13 mars 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

pour une durée se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2018;

2. Stonehage Corporate Services Luxembourg S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 3A Val Sainte Croix, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.160651 est nommé commissaire de la Société;

pour une durée se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2018;

3. que le siège social de la société est établi au 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la personne comparante, qui est connue par le notaire par son prénom, nom, état civil et résidence, celle-ci a signé avec Nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Osch, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 juillet 2013. Relation: RED/2013/1238. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 25 juillet 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013110581/659.

(130134129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Absolute Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 102.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106576/9.

(130129471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Rosa Lëtzebuerg A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 60, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg F 287.

—
STATUTS

Préambule

Le texte ci-dessous est le texte issu de la révision statutaire adoptée par les membres de ROSA LËTZEBUERG a.s.b.l. réunis en assemblée générale réunie à cette fin le quinze mai deux mille treize à Luxembourg-Ville.

Pour des raisons de simplification rédactionnelle, les fonctions indiquées dans les présents statuts, telles que celle de président/e ou de trésorier/ière, sont mentionnées au féminin.

**I - Dénomination, Siège, Durée, Objet et Définition du Statut de membre
Dénomination, Siège et Durée de l'association**

Art. 1^{er}. L'association est dénommée ROSA LËTZEBUERG a.s.b.l. (ci-après «l'association»).

Son siège social est établi à Luxembourg-Ville. L'association peut à tout moment décider de transférer son siège social dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de l'association est illimitée.

Objet de l'association

Art. 2. L'association a pour objet d'oeuvrer en faveur des personnes LGBT et elle est active dans le domaine des questions sociétales touchant les sujets LGBT. Cet acronyme se réfère aux personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transidentitaires, la transidentité visant toutes les personnes qui ne s'identifient pas avec le sexe ou le genre qui leur a été attribué à la naissance et les rôles qui y sont associés dans notre société.

L'association

1° défend et promeut les droits des personnes LGBT et de toutes celles qui sont indirectement mais personnellement concernées. Elle vise à atteindre la pleine égalité de traitement de ces personnes;

2° lutte contre toutes les discriminations dont les personnes LGBT ou les personnes indirectement mais personnellement concernées sont l'objet;

3° s'emploie à sensibiliser et à informer la société, notamment le monde scientifique et politique et les médias;

4° agit notamment dans les domaines de la justice, de la santé, de la vie sociale, de l'éducation, de la culture et du sport;

5° promeut des activités d'accueil, d'animation, de formation et de conseil socio-familial;

6° promeut des activités de recherche scientifique dans le contexte LGBT.

Art. 3. L'association, pour la réalisation de son objet, peut conclure avec les pouvoirs publics une convention en vue de la création et du fonctionnement d'un service proposant des activités d'accueil, d'animation, de formation et de conseil socio-familial.

L'association peut à tout moment,

- soit collaborer de quelque manière que ce soit,

- soit contribuer par des apports, souscriptions ou interventions financières à l'activité de tout organisme national, européen et/ou international qui a un objet analogue ou identique au sien.

Le nombre des membres

Art. 4. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à trois.

Les conditions d'adhésion des membres

Art. 5. Pour devenir membre, il faut:

(a) être âgé de seize ans au moins,

(b) s'acquitter du montant minimal de la cotisation fixée par l'assemblée générale, le taux maximal ne pouvant excéder cinquante (50,-) euros.

Le conseil d'administration peut refuser l'adhésion d'une personne si celle-ci est de nature à compromettre la réalisation de l'objet de l'association ou son fonctionnement. La personne concernée peut faire appel à l'assemblée générale.

Les membres d'honneur

Art. 6. Le conseil d'administration peut décider d'accueillir au sein de l'association des membres d'honneur en raison de leur qualité ou de leur expérience personnelle et/ou professionnelle. Les membres d'honneur n'ont pas de droit de vote.

La perte de la qualité de membre

Art. 7. La qualité de membre se perd:

- (a) par la démission écrite envoyée à la présidente du conseil d'administration.
- (b) par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale en raison d'actes manifestement contraires à l'objet de l'association ou nuisant gravement à son fonctionnement.
- (c) par le non-paiement de la cotisation à la date du 30 juin.

L'exclusion

Art. 8. Le conseil d'administration porte à la connaissance du membre contre lequel une exclusion est envisagée les motifs susceptibles de justifier une telle mesure et l'invite à s'expliquer devant lui.

L'exclusion est prononcée, à la demande du conseil d'administration, par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés. La convocation à l'assemblée générale doit mentionner dans son ordre du jour que l'exclusion d'un membre sera mise aux voix.

L'exclusion doit être notifiée à l'intéressé par lettre recommandée. Celle-ci comporte un exposé des motifs justifiant cette mesure.

II - Administration, Surveillance Administration de l'association

Art. 9. L'association est administrée par un conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale en son sein pour une durée de deux ans.

Pour assurer la continuité, chaque année le conseil d'administration est renouvelé par remplacement alternatif de moitié des membres moins un, une année, et de la moitié des membres plus un l'année suivante, vu que le nombre maximum du conseil d'administration est impair. La première année, les membres sortants sont désignés par tirage au sort. Le Conseil d'administration est ainsi renouvelé tous les deux ans.

Pour être élus, les candidats doivent recueillir la moitié au moins des voix des membres présents ou représentés à ladite assemblée générale. L'acclamation peut être acceptée comme mode de vote. Leur mandat peut être renouvelé dans les mêmes conditions.

Le conseil d'administration

Art. 10. Le conseil d'administration est composé de trois membres de l'association au moins et de onze membres au maximum. Il se compose au moins d'une présidente, d'une secrétaire générale et d'une trésorière élues par et parmi ses membres. Une vice-présidente peut également être élue. En cas d'empêchement, la présidente est remplacée par la vice-présidente.

Les membres du conseil d'administration exercent leur fonction de manière collégiale.

Art. 11. L'assemblée générale peut attribuer à toute autre association ayant le même objet un siège au sein du conseil d'administration.

Les administratrices désignées par une telle association sont soumises toutefois à l'approbation de l'assemblée générale suivant les mêmes conditions de vote que celles applicables aux autres membres du conseil d'administration.

Art. 12. Tout membre de l'association peut demander ou être invité à assister à tout ou partie des discussions et débats menés lors d'une réunion du conseil d'administration. Une telle assistance ne saurait toutefois être systématique et peut être refusée par le conseil d'administration se prononçant, en cas de désaccord, à la majorité simple des membres présents. Cette assistance ne confère qu'une voix consultative et non délibérative. Le membre qui assiste à une réunion du conseil d'administration est soumis au même devoir de discrétion que celui qui s'impose aux membres du conseil d'administration.

Attributions du conseil d'administration

Art. 13. Le conseil d'administration peut décider de toute affaire intéressant l'association, à l'exception de celles réservées à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi.

L'assemblée générale a toutefois le droit de subordonner certaines décisions à son approbation expresse en définissant les domaines concernés. L'association est engagée valablement par la signature de deux de ses administratrices dont celle de la présidente ou de celle qui la remplace.

Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il ne peut jamais les déléguer à un tiers.

Le conseil d'administration peut suspendre de sa fonction de membre du conseil d'administration, jusqu'à la prochaine assemblée générale, un de ses membres en raison d'actes manifestement contraires à l'objet de l'association ou nuisant à son fonctionnement.

Le conseil d'administration, par lettre recommandée, porte à la connaissance du membre concerné les motifs susceptibles de justifier une telle mesure et l'invite à s'expliquer devant lui.

La suspension doit être notifiée à l'intéressé par lettre recommandée. Celle-ci comporte un exposé des motifs justifiant la suspension. L'assemblée générale est informée de la suspension et desdits motifs. Cette suspension n'entraîne pas l'exclusion en tant que membre de l'association ni l'inéligibilité au conseil d'administration.

Réunion du conseil d'administration

Art. 14. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de la présidente, de la secrétaire ou de deux administratrices aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige et au moins une fois par mois, il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente ou représentée.

Chaque administratrice peut se faire représenter par une autre administratrice en donnant procuration à cette dernière. Cependant toute administratrice présente ne peut recevoir qu'une seule procuration.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix, sauf stipulation contraire. Chaque administratrice ne possède qu'une seule voix. Pour des questions d'ordre personnel et/ou sur demande d'un cinquième des administratrices, le conseil d'administration peut procéder à un vote à bulletin secret.

En cas de partage des voix, celle de celui qui préside est prépondérante. La personne qui préside la réunion est désignée au début de celle-ci.

Convocation

Art. 15. Toutes les réunions du conseil d'administration font l'objet d'une convocation.

Celle-ci indique l'heure, le lieu et la date où elle se tiendra ainsi que l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut à l'unanimité des membres présents ou représentés modifier l'ordre du jour. Les résolutions prises en dehors de l'ordre du jour doivent être adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

La convocation doit parvenir au moins huit jours avant ladite réunion à toutes les administratrices.

Comptes-rendus des réunions

Art. 16. Lors de chaque réunion du conseil d'administration la secrétaire générale rédige un compte-rendu mentionnant les personnes présentes ainsi que les décisions adoptées lors de la réunion.

Ce compte-rendu est adopté par le conseil d'administration lors de la réunion suivante et signé par la présidente et la secrétaire générale.

Commissions de travail

Art. 17. Une ou des commissions de travail peuvent être constituées pour tout projet envisagé, à réaliser ou à débattre et/ou pour tout thème d'actualité selon les conditions établies par le conseil d'administration.

Art. 18. Au terme des travaux de la commission, la responsable de celle-ci fait un rapport au conseil d'administration.

Stipulation légale

Art. 19. A l'égard des tiers, l'association sera valablement représentée dans les actes ou en justice par deux administratrices dont celle de la présidente ou de celle qui la remplace.

III - L'assemblée générale

Date et Lieu de réunion

Art. 20. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration ou lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande. L'assemblée générale annuelle se réunit dans les trois premiers mois de l'année civile.

Tous les membres sont convoqués à l'assemblée générale au moins huit jours avant celle-ci par écrit, soit par courrier simple, par lettre recommandée, par courriel ou bien par annonce dans la presse locale, selon appréciation du conseil d'administration en place au moment de la convocation. L'ordre du jour est joint à la convocation. Toute proposition signée d'un nombre de membres au moins égal au vingtième des membres est portée à l'ordre du jour.

Représentation et Scrutin

Art. 21. Chaque membre de l'association peut se faire représenter par un autre membre en donnant procuration à ce dernier. Cependant tout membre présent ne peut recevoir que trois procurations au maximum.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix, sauf stipulation contraire. Chaque membre ne possède qu'une seule voix. Pour des questions d'ordre personnel et/ou sur demande d'un cinquième des membres, l'assemblée générale peut procéder à un vote à bulletin secret.

Disposition concernant les documents soumis à l'assemblée générale

Art. 22. La secrétaire générale doit faire son rapport quinze jours avant ladite assemblée générale. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être déposés à partir de cette date au siège social afin de permettre aux membres d'en prendre connaissance.

Pouvoir de l'assemblée générale

Art. 23. L'assemblée générale:

- a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou pour ratifier les opérations de l'association,
- donne décharge au conseil d'administration et aux membres des diverses commissions de travail,
- procède à l'élection des membres du conseil d'administration,
- approuve les bilans et comptes des profits et pertes soumis par le conseil d'administration,
- adopte les mesures prévues à l'article 8 des présents statuts.

Postes à pourvoir

Art. 24. Toutes les candidatures aux postes à pourvoir lors de l'assemblée générale doivent être déposées au conseil d'administration au plus tard cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Cependant, si le nombre de ces candidatures est inférieur au nombre de postes à pourvoir, les postes restants peuvent faire l'objet de candidatures présentées lors de l'assemblée générale.

Publicité des résolutions prises par l'assemblée générale

Art. 25. Toutes les résolutions adoptées lors de l'assemblée générale par celle-ci seront diffusées sur le site internet ou communiquées à tout membre qui en fait la demande expresse.

En outre lesdites résolutions ayant un caractère public, elles peuvent être consultées au siège social de l'association par toute personne intéressée.

IV - Ressources de l'association

Art. 26. Les ressources de l'association se composent notamment:

1. des cotisations des membres;
2. des dons ou legs faits en sa faveur;
3. des subsides et subventions;
4. des intérêts et revenus quelconques;

Cette énumération n'est point limitative.

V - Année comptable

Art. 27. L'année comptable commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année.

A la fin de l'année, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé, aux fins d'approbation par l'assemblée générale, conformément à la loi sur les associations.

VI - Dissolution, Liquidation et Dispositions générales Dissolution et Liquidation

Art. 28. L'association peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale selon les dispositions légales en vigueur.

Art. 29. En cas de dissolution volontaire de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur. Il prendra toutes les dispositions nécessaires pour l'accomplissement d'une telle tâche.

Après apurement du passif, il donnera à l'excédent éventuel une affectation qui se rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée. L'excédent doit être affecté à une autre association ou fondation de droit luxembourgeois.

Modification des statuts - Révision statutaire

Art. 30. Les présents statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés à l'assemblée générale extraordinairement convoquée à ce sujet.

Toutefois la loi sur les associations sans but lucratif prévaut et doit être respectée pour tout changement de statuts.

Disposition légale et Finale

Art. 31. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il convient de se référer aux dispositions de la loi sur les associations sans but lucratif.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pour le conseil d'administration

Andy Maar / Gabriele Schneider

Secrétaire Général / Présidente

Référence de publication: 2013110555/205.

(130133109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

JEM Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 159.381.

—
Extrait d'une résolution prise par l'assemblée générale ordinaire de la Société le 24 juillet 2013

En conformité avec les articles 11 bis et 51 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale ordinaire de la Société:

- La révocation du mandat d'administrateur de la Société de Monsieur Joseph MAYOR;
- La nomination de Madame Evelyne SEVIN MACIOCE, née le 12 mars 1959 à Suresnes (F) et demeurant à F-75116 Paris, 38 rue Scheffer, en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée déterminée de 3 ans, donc jusqu'au 24 juillet 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013106529/16.

(130129741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Apalachicola, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 133.044.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 12 juillet 2013

1. sont réélus administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- Monsieur Christophe JASICA, résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, administrateur B;
- Monsieur Eric LECLERC, résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, administrateur B;
- Madame Anna SEELEY, résidant au 9, Calle Père Estruch, Cas Pellers, S-07350 Binissalemt, Mallorca, Espagne, administrateur A et président du conseil d'administration.

2. est réélu commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2017, Monsieur Pascal FABECK, résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013106599/19.

(130129349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Alliance Boots Luxco Property Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 150.285.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106556/10.

(130129506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

**Visionmark Group, Société à responsabilité limitée,
(anc. Roosevelt Development).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 169.908.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106470/11.

(130129234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

MS-IMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 179.093.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

La société OLEA CAPITAL INVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg B 77.619,

ici représentée par Madame Assia DERGUIANI, comptable, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

MS-IMS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch/Alzette.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, de souscription ou d'apport. Elle peut participer à la création au développement et au contrôle de sociétés ou entreprises et leur consentir des concours, prêts, avances ou garanties. La société peut également acquérir, détenir et mettre en valeur tous brevets, marques de commerce et licences sans pour autant exercer d'activité industrielle et commerciale propre ou avoir un établissement commerciale ouvert au public.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, pour tout engagement dépassant vingt mille euros (20.000,- €) la société se trouve engagé par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2013.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juin 2014.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

La société OLEA CAPITAL INVEST S.A., prénommée, CENT ACTIONS	100
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 1.200,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, représentée comme ci-avant, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur:

Monsieur Youcef DERGUIANI, comptable, né à Hayange, le 9 août 1974, demeurant à F-57290 Fameck, 16, rue François de Wendel.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

Madame Nadine CARELLE, expert-comptable, née à Dudelange, le 26 mai 1967, demeurant à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2019.

109872

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-4123 Esch/Alzette, 3, rue du Fossé.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Derguiani, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 25 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9860. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013110413/114.

(130133449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Alterna Diversified SA SICAF SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé,

(anc. Alterna Global Equities S.A. SICAF-SIF).

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.608.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 juillet 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013106561/13.

(130129726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Arepo BZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 230.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.806.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106565/11.

(130129994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Arvic Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 84.992.

Extrait de l'acte de cession de parts du 20 juin 2013

Il résulte de la cession du 20 juin 2013 que:

Madame Katia PRYBYLSKY, agent immobilier, demeurant 14, rue du Cerf, F-57100 Thionville-Garche,

Cède à

Monsieur Jean-Marc PRYBYLSKY, directeur de sociétés, demeurant 42, rue du Pinson F-57100 Thionville,

26 parts sociales qu'elle détient dans le capital de la Société Arvic Sàrl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B84992;

Le mandataire

Référence de publication: 2013106608/15.

(130130312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.
